

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Lycée Professionnel« Quartier de l'Argensol »

Inscription au lycée professionnel de l'Argensol Futurs élèves de 3ème Prépa Métier Année scolaire 2020-2021

Chers Parents,

Vous devez vous présenter au Lycée de l'Argensol, pour ramener le dossier d'inscription de votre enfant, aux dates suivantes :

Pour les élèves venant des collèges d'Orange (Giono, Arausio, B.Hendricks) : les mercredi 24 juin 2020 (de 8h à 12h et de 13h à 16h), jeudi 25 juin 2020 (de 8h à 12h), vendredi 26 juin 2020 (de 8h à 12h).

Pour les élèves venant des collèges autres que la ville d'Orange : les lundi 29 juin 2020 (de 8h à 16h sans interruption) et mardi 30 juin 2020 (de 8h à 12h).

Information importante à retenir :

- Si vous ne venez pas inscrire votre enfant, la place sera déclarée vacante et attribuée aux élèves placés en liste d'attente.
- L'inscription sera effective quand le collège d'origine aura validé la conformité de la scolarité.

Aucune inscription ne sera prise en compte si :

- Le dossier est incomplet (défaut d'une partie des documents à fournir). Le lycée ne fera pas de photocopies.

Documents à télécharger sur le site www.lyc-argensol.ac-aix-marseille.fr (inscriptions 3ème) et à fournir :

<i>Le dossier d'inscription</i>	
<i>L'autorisation de sortie</i>	
<i>1 fiche « d'urgence » infirmerie et questionnaire médical</i>	
<i>Fiche intendance avec de préférence un chèque d'avance sur provision : 60,00 euros en demi-pension, 100,00 euros en internat. Si le règlement s'effectue en espèces, prendre rendez-vous svp auprès de l'intendance au 04.90.34.91.18</i>	
<i>Autorisation biométrie</i>	
<i>Maison des lycéens (facultative): fiche d'adhésion et 1 chèque (10,00 euros) au nom de la Maison des Lycéens du L.P. l'Argensol. Si le règlement s'effectue en espèces, la demande se fera à la rentrée.</i>	
<i>Association sportive (facultative) : fiche d'adhésion 1 chèque (5,00 euros) au nom de l'Association Sportive du L.P. l'Argensol. Si le règlement s'effectue en espèces, la demande se fera à la rentrée.</i>	
<i>Autorisation de droit à l'image</i>	

Documents à fournir :

<i>Certificat de radiation du collège d'origine</i>	
<i>1 Copie d'une pièce d'identité de l'élève (carte d'identité Recto/Verso)</i>	
<i>4 photos d'identité de l'élève (prédécoupées) : inscrire nom, prénom et classe au dos des photos</i>	
<i>Situation particulière copie de l'extrait de jugement déterminant la garde de l'enfant en cas de divorce ou de séparation des parents (seulement si changement de situation en cours d'année). Si vous n'avez pas de jugement, merci de faire une attestation sur l'honneur (père + mère), indiquant les modalités de la garde de l'enfant.</i>	
<i>Carnet de santé : copie des pages des vaccinations et allergies (pour les nouveaux élèves)</i>	